



Jeunes jetables ! Emplois « Vieux » ! NON ! Résistance et mobilisation !

En septembre 2005, nous avons déjà subi « Contrat nouvelles embauches » (CNE), véritable aubaine pour le patronat des petites entreprises, autorisé à acheter les salariés pendant deux ans, puis à les jeter sans justification. Villepin en rajoute en généralisant le système à tous les jeunes de moins de 26 ans. C'est le « Contrat première embauche » (CPE), véritable insulte à la jeunesse, condamnée à la précarité perpétuelle.

Car que va-t-il se passer ? Les jeunes embauchés, vont payés d'avoir, enfin, un début d'emploi : la menace permanente. Les patrons vont leur faire comprendre : tenez-vous à carreau, faites ce qu'on vous dit, faites des heures supplémentaires gratuites, n'allez pas voir les syndicats, ne contestez rien, estimez-vous heureux, sinon c'est la porte !

Et à l'autre bout de la pyramide des âges, Villepin va légaliser un « contrat vieux » (dit Sénior), déjà négocié avec le Medef par certains syndicats complaisants, permettant d'embaucher des chômeurs âgés pendant 18 mois en dérogeant aux règles minimales sur les Contrats à durée déterminée, soi-disant pour acheter des droits à la retraite. Après Raffarin, Villepin et Sarkozy veulent nous pousser à travailler plus longtemps, jusqu'à 62 ans, voire 65 ans, comme certains l'avancent déjà.

TORPILLAGE DU CODE DU TRAVAIL

Ce gouvernement poursuit son travail de sape du Code du travail. Plusieurs dizaines d'années de luttes syndicales et sociales avaient abouti à ce que le Contrat à durée indéterminée (CDI) devienne la référence pour l'embauche. Un salarié embauché bénéficiait d'une sorte de sécurité d'emploi, très insuffisante, certes, mais qui permettait de voir l'avenir et, pour les jeunes, de faire des projets.

Or depuis des années, la précarité s'accroît pour tout le monde et les barrières aux licenciements s'effondrent. Un jugement de la Cour de cassation vient d'autoriser des licenciements lorsqu'il y a de simples « évolutions technologiques » pour préserver la compétitivité future des entreprises. Même lorsqu'aucune crise ne les menace !

En multipliant les contrats précaires (jeunes, vieux,

entreprises de moins de 20 salariés, etc.), Villepin torpille les règles et les protections sociales générales. Il n'existera plus de garanties collectives à l'embauche. Comme le réclamait Sarkozy, on va vers la fusion du CDI et du CDD, c'est-à-dire le contrat de précarité pour tous. Laurence Parisot, à l'assemblée annuelle du Medef, trouve cela très bien. Et elle trace l'étape suivante : le CNE pour toutes les entreprises, la suppression de la durée légale du travail, une « réforme » du SMIC (calculé par régions) ! Pourquoi se gêner quand le patronat gouverne !

APPEL A LA RESISTANCE !

Ce n'est pas la première fois que la droite s'attaque frontalement à la jeunesse. Déjà en 1994, Balladur voulait instaurer un SMIC-jeune et il s'était cassé les dents devant la mobilisation massive. Voilà ce qu'il faut recommencer !

Des organisations syndicales et associatives de jeunes, des organisations de jeunesse des partis politiques de gauche ont commencé à se rencontrer. Les confédérations syndicales, après avoir tellement tergiversé à donner des suites aux luttes de l'automne 2005 sur les salaires et les services publics, pourraient et devraient réagir le plus vite possible.

Tous les partis de gauche et d'extrême-gauche devraient immédiatement se rencontrer pour donner très vite un écho politique national puissant à des manifestations, des journées de grèves, en commençant par celle du 2 février dans la Fonction publique.

DROIT A UN VERITABLE EMPLOI POUR LES JEUNES !

Jeunes des quartiers populaires, jeunes embauchés, jeunes stagiaires, jeunes en formation, jeunes étudiants, rassemblons-nous avec tous les salariés pour le droit à l'emploi. Non au CPE, non au CNE !

Tous ensemble, mettons en échec ce gouvernement et le Medef !

Le 23 janvier 2006

Je souhaite prendre contact avec la LCR

NOM PRENOM

ADRESSE

Téléphone : Email :